



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 avril 2015
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7424^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mardi 8 avril 2015,
à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 8 avril 2015, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7424^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité le général Babacar Gaye, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par le général Gaye, par visioconférence depuis Bangui.

Les membres du Conseil, le général Gaye et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

